

## Compte rendu de la séance du 07 février 2022

Présents : Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Pierre MORATI, Mélody QUET, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT

Absent ayant donné procuration : Ludovic INSALACO à Alain ARGILIER.

Absent excusé : Grégory MAURIN

*Secrétaire de la séance : Christine DOUTRES*

### 1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2021

**Approuvé à l'unanimité.**

### 2) Compte rendu des diverses réunions

- Communauté de Communes

### 3) Parc National des Cévennes : convention d'application de la charte : 2022/2028

M. le Maire présente les différentes propositions de contenus de la convention :

- Gouvernance
- Urbanisme : aménagement du centre bourg
- Biodiversité
- Pierre sèche
- Circulation motorisée

**Vote 10 voix POUR**

### 4) Temps de travail - 1607 heures

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires). La journée de solidarité est récupérée soit un autre jour férié travaillé (sauf le 1er mai) soit en effectuant des heures complémentaires ou supplémentaires.

**Vote 10 voix POUR.**

### 5) Contrats territoriaux 2022- 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire.

Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissements portés par la collectivité sur la période 2022-2025.

Afin de rédiger ce contrat, la collectivité doit proposer les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage et la demande de subvention au Département de la Lozère qui leur correspond.

Les projets inscrits dans le tableau ci-dessous.

<b>Nom du projet</b>	<b>Montant des travaux HT estimés</b>	<b>Année de commencement des travaux</b>
Rénovation du bâtiment de la mairie	350 000 €	2023
Voirie	160 000 €	2022
Rénovation du Pont du Moulin d'Astier	45 000 €	2023

Enfouissement réseaux secs Salgas	42 000 €	2024
-----------------------------------	----------	------

**Vote 10 voix POUR**

6) Syndicat Mixte du Bassin versant Tarn-amont : annexe à la convention

Monsieur le Maire fait lecture de l'annexe spécifique à l'action : Harmonisation des panneaux d'affichage des sites de baignades déclarées sur le bassin versant Tarn-amont et de la répartition financière.

Le coût final pour la commune est de 136.90 € pour un panneau.

**Vote 10 voix POUR.**

7) Questions diverses

- Réaménagement de la cour de l'école : Valérie BLANC demande que le Conseil discute du réaménagement de la cour : plusieurs possibilités :

- reculer le grand portail vert et donc protéger les pompes à chaleur pour la sécurité des enfants

- agrandir la butte

- déplacer le petit portillon latéral

- demander d'acquérir une partie du terrain voisin de Mme Paule VEYRON

Christine DOUTRES va s'entretenir avec la directrice pour connaître ses attentes.

- Abri conteneur à Gally : Mélody QUET signale un problème. Il n'y a pas de contour autour des conteneurs à Gally, qui se retrouvent par terre par temps de vent. Ce conteneur étant sur la commune de Gatuzères, M. le Maire va faire un courrier au Maire de celle-ci.

- Problème de réseaux Orange et d'accessibilité à la fibre au hameau de Gally : plusieurs courriers et mails ont déjà été envoyés par la famille QUET. La mairie va prendre le relais pour informer Orange de ces problèmes.

Séance levée à 19h10

Vu le Maire